

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 114

AMENDEMENT

présenté par
M. Gassilloud

ARTICLE 23

I. – Supprimer l’alinéa 3.

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 6, substituer au mot :

« mobilisation »,

les mots :

« défense et citoyenneté ».

III. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 10.

IV. – En conséquence, à l’alinéa 14, supprimer les mots :

« les mots : « défense et citoyenneté » sont remplacés par les mots : « de mobilisation » et ».

V. – En conséquence, supprimer les alinéas 17 et 18.

VI. – En conséquence, supprimer l’alinéa 22.

VI. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 24, substituer au mot :

« mobilisation »,

les mots :

« défense et citoyenneté ».

VII. – En conséquence, à la première phrase des alinéas 26 et 28, procéder à la même substitution.

VIII. – En conséquence, supprimer les alinéas 33 à 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de maintenir l'appellation « journée défense et citoyenneté » en lieu et place de la dénomination de « journée de mobilisation » introduite par l'article 23 du projet de loi.

En conservant l'intitulé actuel, cet amendement garantit la reconnaissance d'un parcours qui lie indéfectiblement les droits civiques au devoir de défense, tout en évitant une confusion sémantique avec les régimes de mobilisation opérationnelle ou de réserve. Un nouveau changement de nom risquerait de nuire à la bonne connaissance de cette journée alors que nombreux français la qualifient encore de JAPD, malgré un changement de nom il y a 15 ans.

Enfin, cette proposition assure une stabilité juridique et technique en maintenant des références textuelles cohérentes avec le code du travail et le code de la défense, sans nécessiter de coûteuses refontes des systèmes d'information et des certificats de participation déjà identifiés par les usagers et les administrations.